

Conditions de participation au concours de dessin de Pâques 2022

Les **enfants** de 3 à 12 ans sont autorisés à participer. Nous tirerons des gagnants au sort dans les trois catégories d'âge ci-après : 3 à 5 ans, 6 à 7 ans et 8 à 12 ans.

Pour participer au concours, le nom et l'adresse d'une personne adulte âgée d'au moins 18 ans révolus et domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein doivent impérativement être indiqués. La participation au concours est gratuite. Tout versement en espèces du prix est exclu. Les éventuels impôts, taxes ou redevances applicables au gain sont à la charge des gagnants. Le recours à la voie juridique est exclu. En participant au concours, j'autorise la Lindt Chocolate Competence Foundation à utiliser les coordonnées que j'ai fournies ici pour la newsletter. Je peux à tout moment retirer cet accord gratuitement en suivant le lien prévu à cet effet dans l'e-mail concerné. Les parents ou tuteurs légaux comprennent que si leur enfant est désigné comme le gagnant, son prénom et son âge seront publiés en ligne, par ex. sur des sites web et des médias sociaux.

Les données sont exclusivement utilisées dans le respect du droit suisse régissant la protection des données. Notamment, aucune donnée n'est transmise à des tiers non autorisés. En transmettant une œuvre d'art, vous acceptez les conditions du concours sans réserve. Le gain vaut pour toute la famille du gagnant/de la gagnante (parents et fratrie, 2 adultes et 3 enfants au maximum). **Clôture des participations : le 18 avril 2021.** Le gagnant/la gagnante sera avisé(e) de sa victoire en mai 2022.

Certaines des œuvres reçues seront exposées du 14 avril jusqu'au 24 avril à la Lindt Home of Chocolate.